

Association Syndicale Autorisée de Denneville Plage

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des propriétaires

le 05 Août 2026 à 17 h à la chapelle de Denneville-plage, 50580 Port-Bail sur mer
sur convocation du Président en date du 1^{er} /07/2026

Ouverture / CONTROLE PRESENCE ET QUORUM

Les participants signent la feuille de présence à l'entrée en réunion. Il leur est remis un bulletin de vote à chacun de couleur différente identifiant le nombre de voix dont ils sont porteurs en propre selon le lieu de leur bien entre les 3 zones de compétence de l'ASA (3, 5 ou 10 voix).

Le président du syndicat, Denis LEFEBVRE, préside l'assemblée.

Le constat des propriétaires présents ou représentés est effectué. L'assemblée générale compte 89 propriétaires présents et 6 propriétaires représentés soit 95 propriétaires pour cette AG 2026 représentant un total de 559 voix.

Le quorum prévu par les statuts en première réunion n'est pas réuni. En application de l'article 12 des statuts, le président acte ce constat et convoque à nouveau immédiatement une seconde assemblée sur le même ordre du jour. Cette seconde assemblée est ouverte et délibère valablement sans condition de quorum.

Le président rappelle les stipulations de l'article 13 des statuts. Le vote à main levée est retenu.

La secrétaire de séance est Mme Fabienne KIENLEN-DIESNIS assistée d'Aurélien Dugay.

Les scrutateurs sont : Valérie Brossier, Guy Brossier.

1/ Vote du rapport moral du Président :

Le Président fait une lecture interactive avec une présentation visuelle de ce qui a été fait tout au long de l'année depuis la dernière assemblée.

Le rapport moral du Président est mis aux voix (95 propriétaires = 559 voix).

Votent POUR : 548 voix , CONTRE : 3 voix, ABSTENTION : 8 voix.

Le rapport moral est adopté

2/ Vote du rapport sur l'activité financière de l'ASDP en 2025 :

Le compte administratif 2025 est présenté de manière détaillée :

.../...



**Section de Fonctionnement
(Dépense)**

Article	Désignation	BP 2025	CFU 2025
21	Virement vers la section d'investissement	5 500,00	
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	
6064	Fournitures administratives	200,00	
615231	Entretien voiries réseaux	15 197,58	
6156	Maintenance – logiciel cosoluce	2 000,00	1 843,97
6161	Multirisques – assurances	500,00	
617	Etudes et recherches	46 000,00	15 012,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000,00	
623	Publicité, publications, relations publiques	1 000,00	118,57
625	Déplacements et missions	1 000,00	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	300,00	
627	Services bancaires et assimilés	100,00	42,36
6281	Concours divers (cotisations...)- adtcoc	1 500,00	1 150,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	500,00	
6413	Personnel non titulaire	6 000,00	4 321,03
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 500,00	1 304,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 000,00	580,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	
681	provision charges de fonctionnement	100,00	58,00
	Total Dépenses	88 497,58	24 429,93

(Recette)

Article	Désignation	BP 2025	CFU 2025
6479	remboursement autres charges de personnel		320,06
70686	Redevances syndicales (ASP)	30 000,00	33 350,00
2	Excédent de fonctionnement reporté	58 597,58	
	Total Recettes	30 000,00	33 670,06

617 études = 46 000 car paiement 2024 en 2025 et
2025 pas facturé

L'approbation du compte administratif de l'exercice 2025 est mise aux voix.

Votent POUR : 516 voix , CONTRE : 3 voix, ABSTENTION : 40 voix .

Le compte administratif 2025 est adopté.

.../...

PORDL

3/Élection du tiers sortant 2026 :

Le président rappelle les stipulations particulières de l'article 16 des statuts pour l'élection des membres du syndicat. Il propose un vote à bulletin secret. Chaque propriétaire a obtenu un bulletin de vote lors de l'émargement.

Le tiers sortant du syndicat se compose

- Pour les syndics titulaires de Mme Fabienne KIENLEN-DIESNIS (se représente) et Denis LEFEBVRE (se représente),
- Pour les syndics suppléants : M Jérôme PETIT (se représente) et M Marcel SARAZIN (se représente).

Madame Catherine TRIBOULET et Pascal BARBEY se présentent par ailleurs.

Soit 6 candidats pour 2 postes ouverts de titulaires et 2 postes ouverts de suppléant.

Recueillent le plus grand nombre de voix et sont élus

Mme Fabienne KIENLEN-DIESNIS (465 voix) et M Denis LEFEBVRE (538 voix) en qualité de syndic titulaire,

MM Jérôme PETIT (488 voix) et Marcel SARAZIN (422 voix) en qualité de syndic suppléant.

4/ Questions diverses :

Une information est donnée sur les procédures engagées devant le tribunal administratif de Caen contre le préfet de la Manche pour avoir approuvé la création de notre ASA. Le dépôt des mémoires sur le fond et d'une QPC est clos. La demande de QPC vient d'être rejetée par ordonnance du tribunal administratif de Caen rendue le 6 juillet 2026 au considérant que la question prioritaire de constitutionnalité déposée « est dépourvue de caractère sérieux ».

Un échange de question réponse a lieu entre les élus et les propriétaires. [un § supprimé]

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le président clos l'assemblée à 19 heures.

à Denneville, le 02 Septembre 2026

Denis LEFEBVRE

Président du Syndicat



Fabienne KIENLEN-DIESNIS

Secrétaire du Syndicat

